

DELIBERATION N° 95/09-01 – REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la création des commissions au sein de l'assemblée districale.

Il propose que le Conseil Municipal de LUDRES soit représenté dans les commissions chargées de conduire réflexions et études sur la préparation des dossiers.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de désigner les membres suivants dans les commissions du District de l'Agglomération Nancéienne :

1/ Déplacements : MM. CLAUDOTTE – GAUZELIN

*2/ Hydraulique – Environnement : MM. LACHAISE – SIMON
(y compris Aménagement de la Meurthe)*

3/ Urbanisme – Habitat : MM. REINSTADLER – KIEFFER

4/ Développement Economique – Universités – Recherche : MM. MEJEAN – REMY

5/ Grands Equipements (sports, loisirs, culture) : Mme SURGET – M. ORIOL

6/ Sécurité et patrimoine (y compris pompiers) : Mme RAVON – M. BURTEZ

7/ Finances : MM. BOILEAU – BORACE